

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 8/01/2009

URGENCE ! TOUS EN GREVE LE 15 JANVIER, CONTRE LA POLITIQUE DE CASSE DE LA PJJ

Le 15 décembre, de nombreux personnels étaient en grève à l'appel du SNPES-PJJ. Il s'agit du mouvement le plus important depuis plusieurs années sur des revendications propres à la PJJ, cela confirme l'existence d'un sentiment d'inquiétude et d'un fort mécontentement chez les personnels.

Depuis longtemps, la PJJ est soumise aux politiques sécuritaires qui ciblent les jeunes en difficulté, auteurs de délits. Cela s'est traduit par des réformes toujours plus répressives de l'ordonnance de 45 et une application à marche forcée de ces réformes par la direction de la PJJ, instrumentalisant les personnels dont elle veut faire des exécutants, interdits d'exercer toute forme de critique.

La commission Varinard mise en place par la ministre de la justice pour préparer une refonte de l'ordonnance de 45 vient de proposer, au final, son abrogation et pourrait, ainsi, parachever l'esprit des multiples réformes précédentes. La proposition d'incarcérer les enfants dès 12 ans, est emblématique de toutes les préconisations du rapport. Elles vident totalement de son sens l'action éducative auprès d'adolescents en grande difficulté et placent l'enfermement au centre des prises en charge en érigeant le chantage à l'incarcération en méthode d'éducation.

Le démantèlement d'une justice spécifique aux visées intégratives et humanistes serait effectif si les propositions de la commission étaient retenues par le gouvernement, ce serait une régression sans précédent. **La transformation de la PJJ en administration de gestion des peines, équivalent pour les mineurs des services de probation de l'administration pénitentiaire, ne serait qu'une question de temps.**

Par ailleurs, la commande scandaleuse de réduction des coûts dans la fonction publique imposée par la RGPP est utilisée par la direction de la PJJ pour cette transformation.

Au prétexte d'économies et, en cohérence avec les choix sécuritaires du gouvernement, elle a choisi de supprimer l'activité au civil pour recentrer totalement la PJJ dans le suivi des peines, des mesures de probation, et d'enfermement des jeunes.

Au prétexte d'une priorité au pénal à 100%, elle organise une suppression de postes par fermetures de services ou restructurations.

Au prétexte de la rationalisation des coûts des services publics, elle organise la disparition de certains corps, elle restructure les directions régionales, ferme certaines directions départementales et met en place des plates-formes de gestion et de paye. Cela va se traduire par plusieurs centaines de suppression de postes de toutes catégories pour l'année 2009 et un nombre encore supérieur pour 2010, par le licenciement rapide de nombreux contractuels. Mais pour atteindre son objectif de dégraissage, la direction de la PJJ ne s'arrêtera pas là. Le non remplacement des départs à la retraite, la fermeture de tiroirs au moment de la mobilité, l'encouragement à quitter la PJJ pour d'autres administrations d'état ou territoriales, voire pour n'importe quel projet personnel, deviendront monnaie courante. Et comme, pour l'AC, la fin justifie les moyens, elle envisage de recourir aux mutations dans l'intérêt du service en cas de réorganisation/fermeture ! **Aujourd'hui, aucune catégorie de personnel n'échappe à la casse !**

Tous les départements sont concernés : suppressions d'UHD, d'UEAJ, d'UEMO, fermetures de foyers, disparitions de DR ou de DD. Les structures sont réorganisées avec mise en place d'unités plus importantes pour mutualiser les moyens. **La liste des fermetures de services est déjà longue. Cela doit s'arrêter !**

Pour faire passer ses mauvais coups et en dépit d'un affichage de façade du dialogue social, la Direction de la PJJ entretient le plus grand secret sur le détail des suppressions de services et des réorganisations. Elle attend le dernier moment pour annoncer ses projets exacts et culpabilise les

personnels sur leur responsabilité quand aux décisions de fermetures (activité insuffisante, excès de prise en charge au civil...).

Pour imposer la réorganisation et l'augmentation de la charge de travail qui en découlera obligatoirement, l'AC encourage la mise en place d'une chaîne hiérarchique centrée sur la mise au pas des personnels et l'abandon par les directeurs de leurs fonctions pédagogiques. Aujourd'hui, certains d'entre eux refusent de garder le silence sur le rôle que l'administration veut leur faire jouer.

Dans ce contexte, la dégradation des conditions de travail des personnels ne peut que s'accroître. Ils ne supportent plus ces attaques contre leur travail, leurs statuts et l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, le mécontentement s'exprime dans tous les départements. Début décembre, les propositions Varinard ont exacerbé ce mécontentement. Depuis, les personnels multiplient les initiatives et actions : réunions institutionnelles ou paritaires détournées ou boycottées, assemblées générales massives, conférences de presse, création de collectifs avec les organisations de magistrats, d'avocats, de travailleurs sociaux, réunions publiques, création de comités d'action syndiqués/non syndiqués, interpellations d'élus, rédaction de manifestes, états généraux régionaux de la PJJ.

Contre la politique et les décisions de la direction de la PJJ, c'est maintenant qu'il faut faire converger toutes ces actions.

- Parce que le SNPES-PJJ considère que ces combats feront reculer le projet de démantèlement d'une justice des mineurs spécifique contenu dans les propositions de la commission VARINARD.
- Parce que le droit à l'éducation des jeunes en difficulté exige des moyens ambitieux, c'est dès aujourd'hui que nous devons nous opposer à la diminution des budgets et à leur attribution prioritaire aux structures d'enfermement.
- Parce que l'arrêt de l'activité au civil à la PJJ laissera à l'abandon des adolescents qui ne seront pas suivis par les Conseils Généraux, il réduira les adolescents à leurs actes et ne préservera pas les moyens de la PJJ, c'est dès aujourd'hui qu'il faut obliger la direction de la PJJ à revenir sur sa décision de mettre fin à la double compétence de la PJJ.
- Parce que la qualité du service public de la PJJ passe par la préservation des missions éducatives, par l'existence d'un ensemble de services accessibles au public, répondant aux attentes des magistrats sur l'ensemble du territoire et par le maintien de services administratifs au plus près des structures de prise en charge, le moment est venu de s'opposer aux restructurations et aux fermetures de services.

Le SNPES-PJJ appelle les personnels à s'engager dans la grève reconductible en faisant du 15 janvier un temps fort de ce mouvement.

Le Bureau National du SNPES-PJJ interpelle dès aujourd'hui le Directeur de la PJJ pour qu'il réponde lors d'une audience aux revendications et attentes des personnels.

Il exige de la Direction de la PJJ qu'elle rende publique le détail de son plan de suppression de structures et de postes tel qu'il apparaît au travers des BOP régionaux.

Il appelle les sections à favoriser les contacts et initiatives unitaires avec toutes les organisations syndicales de la PJJ.

Il appelle les personnels à participer massivement aux manifestations pour la défense des services publics d'éducation appelées le 17/01/2009 par la FSU pour défendre une ambition éducative, y compris pour les jeunes les plus en difficulté.

Il appelle les personnels à multiplier les initiatives et actions le jour du CTP central prévu le 23/01/2009.

Il appelle les personnels de la PJJ à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 29/01/2009 contre la politique de régression sociale et éducative du gouvernement à l'appel de CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, CGT, FSU, Solidaires, UNSA.

Il prépare dès aujourd'hui un temps fort de la mobilisation et de la grève par une manifestation Nationale à Paris début février.